

Règlement compétition U18F à 11 2024/2025

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F, de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et du District de la Gironde de football sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement. Les équipes s'engagent librement dans la première phase. Pour les clubs désirants engager une équipe pour la seconde phase du championnat un mail doit être envoyé à l'adresse competitions@gironde.fff.fr avant le début de la seconde phase.

Toute nouvelle équipe engagée en seconde phase évoluera au niveau le plus bas.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueuses de catégorie d'âge U18F, U17F, U16F
- 2 joueuses U15F par feuille de match.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II. Organisation 1^{ère} phase

La première phase de championnat est organisée avec deux niveaux de brassages :

- Niveau 1 LFNA
- Niveau 2

Les clubs s'engagent librement sur un ou l'autre des niveaux.

Les équipes engagées en niveau 1 LFNA, participeront au brassage pour les accessions en Elite LFNA pour la deuxième phase.

1^{ère} phase de brassage :

- Niveau 1 LFNA : 1 poule de 8 équipes et 1 poule de 6 équipes match simple
- Niveau 2 : 1 poule de 6 équipes match simple

Les clubs sont répartis dans les poules de façon géographique afin d'éviter les longs déplacements sur la première phase de brassage.

A la fin de la première phase, 2 équipes du brassage niveau 1 LFNA accèdent en U18F Elite LFNA pour la seconde partie de saison.

L'équipe classée première de chaque poule accèdera au niveau Elite LFNA

Les autres équipes resteront en Gironde, pour disputer une seconde phase de championnat.

III. Organisation 2^{ème} phase

Pour la seconde phase de championnat U18F à 11, le District de la Gironde de Football accueillera les équipes féminines du pôle 24/47.

D1F : 1 poule de 12 équipes avec un exempt match simple (11 équipes), 10 matchs

La commission des compétitions féminines jeunes se basera sur les classements de la première phase de brassage des équipes de Gironde, mais également des équipes du pôle 24/47 pour sélectionner les 11 équipes qui évolueront en D1F.

D2F : 1 poule de 10 équipes match simple (10 équipes), 9 matchs

Attention l'organisation de la seconde phase de championnat peut évoluer en fonction de l'évolution des engagements



Règlement compétition U18F à 11 2024/2025

IV. Ballon

Le ballon est de taille 5.

V. Temps de jeu

90 minutes (2 fois 45 minutes).

VI. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres des championnats U18F est fixée le dimanche à 10h00.

VII. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.

Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h, accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VIII. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission départementale des compétitions jeunes valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande et des dates de reports disponibles au calendrier général.

En cas d'évènement exceptionnel le jour de la rencontre vous devez impérativement contacter l'astreinte au 06 07 33 31 17